



www.sapscq.com
sapscq@videotron.ca



Communiqué pour affichage

Montréal, le 16 septembre 2011

À : TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICE CORRECTIONNELS DU QUÉBEC

DE : EXÉCUTIF NATIONAL DU SAPSCQ

OBJET : Entente concernant le port d'armes à feu et la surveillance dans les Hôpitaux.

Mesdames,
Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec vient de conclure une entente avec le ministère de la Sécurité publique. Cette entente prévoit que tous les agents sont armés lorsqu'ils quittent leur établissement pour le transport et comparution à plus de 30 kilomètres du port d'attache, c'est donc dire dans la plupart des cas. Il est bien entendu que ceci ne change en rien les acquis pour la région de Montréal.

De plus, toutes les surveillances dans les hôpitaux sont dorénavant effectuées avec un minimum de deux agents, dont un des deux sera armé.

Cette entente vient répondre aux préoccupations de nombreux agents relativement à la sécurité et constitue un gain majeur dans nos conditions de travail.

Vos exécutifs locaux seront informés de la date de mise en application dans votre établissement et auront à discuter des particularités locales avec vos administrateurs, le cas échéant, comme à chaque entente signée.

Syndicalement vôtre,

Stéphane Lemaire
Président national
SAPSCQ-CSN